

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

OFFRE DE SERVICE

Appui à l'usage de l'intelligence artificielle

Département des Systèmes d'Information et de Télécommunication



DESCRIPTION DE L'OFFRE

Cette offre vise à accompagner les agents du Groupe ENSAE-ENSAI dans la compréhension, l'appropriation et l'utilisation raisonnée des outils d'intelligence artificielle dans leurs activités professionnelles.

L'intelligence artificielle peut faciliter certaines tâches du quotidien, comme la rédaction, la reformulation, la synthèse de documents, l'analyse exploratoire d'informations, la préparation de supports, l'aide à la structuration d'idées ou encore l'automatisation de processus simples. Toutefois, son usage nécessite un cadre, des bonnes pratiques et une vigilance particulière concernant la sécurité, la confidentialité, la qualité des résultats produits et le respect des règles internes.

L'offre d'appui à l'usage de l'intelligence artificielle permet aux agents d'être accompagnés dans l'identification de cas d'usage pertinents, le choix des outils adaptés, la formulation de prompts efficaces, l'évaluation des résultats obtenus et l'intégration progressive de l'IA dans leurs méthodes de travail.

Elle a pour objectif de favoriser un usage utile, responsable, sécurisé et maîtrisé de l'intelligence artificielle au sein du Groupe ENSAE-ENSAI.



POINT DE CONTACT

Charly AWAD

SG > DSIT

Email : charly.awad@ensae-ensai.fr

Téléphone : 01.70.26.66.76



PUBLIC CIBLE

Cette offre s'adresse à l'ensemble des agents du Groupe ENSAE-ENSAI souhaitant utiliser, expérimenter ou mieux comprendre les outils d'intelligence artificielle dans le cadre de leurs missions professionnelles.

Elle concerne notamment :

- les agents souhaitant découvrir les possibilités offertes par l'intelligence artificielle ;
- les équipes souhaitant identifier des cas d'usage adaptés à leurs activités ;
- les agents utilisant déjà des outils d'IA et souhaitant améliorer leurs pratiques ;
- les responsables de service souhaitant encadrer l'usage de l'IA dans leur équipe ;
- les personnels administratifs, pédagogiques, techniques ou de recherche ayant besoin d'un appui méthodologique ;
- les équipes souhaitant évaluer la pertinence, les limites ou les risques d'un outil d'IA.



Procédure

i. Identification du besoin

L'agent ou le service identifie un besoin pouvant bénéficier d'un appui lié à l'intelligence artificielle. Il peut s'agir, par exemple, d'un besoin de rédaction, de synthèse, d'analyse, de génération de contenus, d'aide à la décision, d'organisation d'informations ou d'automatisation de tâches.

ii. Prise de contact avec la DSIT

La demande est transmise à la DSIT via l'adresse support ou le portail d'assistance. La demande doit, si possible, préciser :

- le contexte métier ;
- l'objectif recherché ;
- le type de tâche concernée ;
- les outils déjà utilisés ou envisagés ;
- la nature des données manipulées ;
- les contraintes de confidentialité, de sécurité ou de conformité ;
- le niveau d'accompagnement souhaité.

iii. Analyse de la demande

La DSIT analyse la demande afin d'évaluer la pertinence de l'usage de l'IA, les risques éventuels, les outils mobilisables et les conditions d'utilisation adaptées.

Cette analyse peut porter notamment sur :

- la faisabilité technique ;
- la sensibilité des données ;
- les bénéfices attendus ;
- les limites de l'outil envisagé ;
- les règles d'usage à respecter ;
- les alternatives possibles.

iv. Accompagnement à l'usage

Selon le besoin, l'accompagnement peut prendre différentes formes :

- aide à la formulation de prompts ;
- conseils sur les bonnes pratiques d'utilisation ;
- aide à l'analyse critique des résultats produits par l'IA ;
- appui à la définition d'un cas d'usage ;
- recommandations sur les outils à utiliser ;
- sensibilisation aux limites et aux risques ;
- accompagnement à la mise en place d'un prototype ou d'un test simple ;
- aide à la rédaction de consignes internes d'utilisation.

v. Expérimentation et ajustement

Lorsque le besoin s'y prête, une phase d'expérimentation peut être proposée afin de tester l'usage de l'IA sur un périmètre limité. Les résultats sont ensuite évalués avec les utilisateurs afin d'ajuster la méthode, les prompts, les outils ou le cadre d'usage.

vi. Capitalisation des bonnes pratiques

Les retours d'expérience peuvent permettre d'enrichir les bonnes pratiques internes, d'identifier de nouveaux cas d'usage et de mieux encadrer l'usage de l'intelligence artificielle au sein du Groupe.



ENGAGEMENTS

Le Département des Systèmes d'Information et de Télécommunication accompagne les agents dans un usage maîtrisé, responsable et sécurisé de l'intelligence artificielle.

L'offre permet notamment :

- l'aide à l'identification de cas d'usage pertinents ;
- l'accompagnement dans le choix d'outils adaptés ;
- l'appui à la rédaction et à l'amélioration de prompts ;
- la sensibilisation aux bonnes pratiques d'utilisation de l'IA ;
- l'aide à l'évaluation de la qualité des résultats générés ;
- l'analyse des risques liés à la confidentialité, à la sécurité et à la fiabilité des résultats ;
- l'accompagnement à l'expérimentation de solutions d'IA sur un périmètre maîtrisé ;
- la formulation de recommandations adaptées aux besoins des agents et des services ;
- la promotion d'un usage responsable de l'IA dans les activités professionnelles.



PÉRIMÈTRE DE L'OFFRE

L'offre couvre l'accompagnement des agents dans l'usage professionnel de l'intelligence artificielle, notamment pour :

- la découverte des outils d'IA ;
- la formulation de prompts ;
- la rédaction, reformulation ou synthèse de contenus ;
- l'aide à la structuration d'idées ou de documents ;
- l'analyse exploratoire d'informations ;
- la préparation de supports de travail ;
- l'identification de cas d'usage métier ;
- l'évaluation des résultats produits par des outils d'IA ;
- la mise en place d'expérimentations simples ;
- la sensibilisation aux risques, limites et bonnes pratiques.

L'offre ne se substitue pas à l'expertise métier des agents. Les résultats produits par une intelligence artificielle doivent toujours être vérifiés, relus et validés par un utilisateur compétent avant toute utilisation ou diffusion.

Les agents ne doivent pas transmettre à des outils d'intelligence artificielle des informations confidentielles, sensibles, personnelles ou protégées, sauf si l'outil utilisé, le cadre d'usage et les règles internes l'autorisent explicitement.

L'objectif de cette offre est de permettre aux agents du Groupe ENSAE-ENSAI de bénéficier des apports de l'intelligence artificielle tout en respectant les exigences de sécurité, de confidentialité, de qualité et de responsabilité propres à leurs missions.